

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**du Jeudi 10 Septembre 2020**

Convocation du 2 septembre 2020

**Présidence** : Éric THOMAS

**Présents** : M. THOMAS (Maire), M. TAVEL, Mme BUISSET, M. MICHON, Mme RANDU et M. GAUDET (Adjoints), M. BATISSE, M. BERNARD, Mme GAGNEPAIN, M. MERCADO, M. YANTOUR, M. BERNARDIN, Mme SAVEY, M. VERCHERE, Mme FOURÉ-DELORME, Mme MICHON, Mme PONSOT, Mme DUCROZET et Mme CORDON

**Excusé** : Néant

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : Madame Denise RANDU

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 10 septembre 2020 à 20h15 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

\*\*\*\*

Les comptes rendus des réunions des 10 et 16 juillet 2020 n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

\*\*\*\*

## Informations sur les décisions prises suite au dernier conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

- Décision n° 2020/005 : avenant n° 1 au marché de confection et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire avec la société RPC.

Le marché initial a été prolongé d'un an compte tenu de la crise sanitaire qui n'a pas permis de lancer une nouvelle consultation dans les délais.

Cependant Monsieur le Maire explique que les services préfectoraux ont sollicité le retrait de ladite décision du fait que le délai de prolongation est excessif et qu'il engendre un coût supérieur de 10% du montant du marché.

En conséquence Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir modifier l'ordre du jour afin qu'il puisse statuer sur le retrait de la décision et se prononcer sur la suite à donner à ce dossier.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

\*\*\*\*

## **I - CA3B**

Après que Monsieur le Maire ait expliqué aux nouveaux membres du conseil municipal en quoi consistait la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), il lui demande de bien vouloir désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant pour ce nouveau mandat au sein de cette instance.

Il précise que la CLECT est convoquée à chaque transfert de charges. Tous les membres ont droit au vote même si leur commune n'est pas concernée par le transfert.

Après délibération, le conseil municipal désigne :

- Monsieur Eric THOMAS, titulaire
- Monsieur Denis TAVEL, suppléant.

## **II - Prime COVID 19**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 a instauré une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique d'état et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID 19.

Après avoir effectué le recensement des agents ayant travaillé en présentiel durant la période de confinement ainsi que la liste des tâches effectuées, le conseil municipal, par 15 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, décide de créer la dite prime et fixe les conditions d'attribution.

Un arrêté individuel sera pris par Monsieur le Maire pour chaque agent concerné. La prime sera versée avec les salaires de novembre 2020.

## **III - Mission des élus**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vue de la préparation de la 27<sup>e</sup> soirée des champions organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ain, qui se déroulera à Certines le 30 octobre prochain, une réunion préparatoire a eu lieu le 17 juillet avec le Président dudit comité. A l'issue un déjeuner s'est déroulé au restaurant « Au comptoir des viandes » pour un coût de 66,00 euros que Monsieur le Maire demande de bien vouloir prendre en charge au titre de « frais de repas d'affaires ». Par 18 voix (Monsieur le Maire s'étant abstenu), la prise en charge est validée et sera imputée à l'article 6238 du budget.

## **IV - Subventions 2020**

Monsieur Franck GAUDET, Adjoint responsable de la commission « sports, associations, culture », présente les propositions émises par ladite commission le 7 septembre 2020 en vue de l'attribution des subventions aux associations communales ou autres organismes.

Le conseil municipal entérine à l'unanimité les montants proposés.

## V - Marché RPC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché conclu avec la société RPC pour la confection et livraison de repas pour le restaurant scolaire est arrivé à échéance le 3 juillet dernier.

Antérieurement à cette date, il avait obtenu l'autorisation de la Trésorerie Municipale de prolonger le dit contrat par avenant d'un an, la période liée à la crise sanitaire n'étant pas très propice pour effectuer une consultation en vue d'un nouveau marché.

Cependant les services préfectoraux jugent ce délai trop excessif et préconisent un avenant de 6 mois qui prendra effet le 4 juillet pour se terminer le 31 décembre 2020.

Le conseil municipal autorise le Maire :

- à signer cet avenant qui aura un effet rétroactif
- à procéder d'ores et déjà à une consultation en vue d'un nouveau marché qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## VI - Informations diverses

- Communiqué de la CA3B :
  - le port du masque est obligatoire pour accéder aux déchetteries communautaires ;
  - les containers « Tremplin » sont condamnés jusqu'à nouvel ordre. Il n'est donc plus possible de déposer les textiles, chaussures etc... ;
- un tour de la commune a été fait avec Monsieur MARVIE pour avoir des conseils sur le fleurissement effectué et à venir ;
- un rendez-vous a été organisé avec un responsable de la société MAINAUD au sujet de l'intervention de l'entreprise sur la commune ;
- un compte rendu de la réunion de la commission travaux du 5 septembre a été fait par Monsieur MICHON ;
- une note expliquant les mesures sanitaires à respecter pour utiliser la salle polyvalente a été lue à l'assemblée avant diffusion aux personnes concernées.

☞ Séance levée à 23 h 00 ☞

oo 0 oo

Prochaine réunion jeudi 15 octobre 2020 à 20h15.

Fait à Certines, le 29 septembre 2020

Le Maire,  
Éric THOMAS

